Commune d'OMPS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de OMPS, se sont réunis à 20h00 dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 octobre 2023 conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Luc LOISON, Jean-Claude MOREL, Nathalie LAVERGNE, Cédric CARNUS, Franck GIRARD, Aline BERTI, André LACAZE

EXCUSE: Nicolas GUILLON représenté par Jean-Luc LOISON, Samuel SARRAILLE représenté par Nathalie LAVERGNE.

Monsieur le Maire Jean-Luc LOISON salue tout d'abord le public présent ainsi que les personnes qui suivent la séance. Il rappelle que pour la sérénité des débats, il est demandé aux élus de lever la main lorsqu'ils souhaitent poser une question et que par ailleurs, le public n'est pas autorisé à intervenir.

<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>: Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire. Monsieur Jean-Claude MOREL est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents.

POINT N° 1 – INDEMNITE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lorsqu'une enquête publique se met en place, les commissaires enquêteurs et les membres des commissions d'enquête ont droit à une indemnité, à la charge de la personne responsable du projet, plan ou programme, qui comprend des vacations et le remboursement des frais qu'ils engagent pour l'accomplissement de leur mission.

Madame Nicole PICARD a été désignée comme commissaire enquêteur à l'enquête publique concernant le déclassement de deux chemins communaux :

- Celui bordant les parcelles A33, A34, A35, A24, A26, et A28.
- Celui bordant la parcelle A403

Considérant les frais de déplacement et l'investissement de Madame Nicole PICARD durant cette enquête;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accorder une indemnité de 200 euros à Madame Nicole PICARD

POINT N°2 – PROJET DE VENTE ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal être dans l'obligation d'ouvrir une enquête publique afin de répondre aux demandes de déclassement de chemin de :

- Madame DALBAC qui souhaite acquérir un chemin communal qui borde ses parcelles A33, A34, A35, A24, A26, et A28.
- Monsieur BOCCAS qui souhaite acquérir un chemin communal qui borde sa parcelle A403

Considérant que ces projets sont prêts à être soumis à une enquête publique ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de déclassement de ces deux chemins communaux
- Décide le lancement d'une enquête publique

Le lancement et la procédure de cette enquête feront l'objet d'un arrêté du Maire.

POINT N°3 - RGPD

Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO).

EXPOSE PREALABLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la règlementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et à ce titre propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.

Monsieur le *Maire* propose à l'assemblée :

• de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,

- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- d'autoriser le Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.

POINT N°4 - ACHAT DE DEUX TERRAINS « LA VIRADE » ET « LAGORBE »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir deux terrains "La Virade" et "Lagorbe"

- Lagorbe : Une parcelle en forme de triangle pour une surface de 900 m2 située à proximité de la départementale, non visible depuis une habitation, facile d'accès pour toute manœuvre d'un camion, bonne couverture téléphonique et sol en partie gravillonné.

 Ce terrain servirait à mettre un point d'apport volontaire.
- La Virade : Une parcelle contenant 410 m2 dans éventualité d'y installer une aire de repos.

Ces deux terrains appartiennent à 6 personnes différentes il va donc falloir les contacter afin d'acquérir ces parcelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'achat de ces deux terrains.

QUESTIONS INFORMATIONS DIVERSES

> DETR/DSIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir reçu un courrier de la préfecture concernant les dépôts de dossier DETR et DSIL. L'appel à projet sera proposé courant la fin octobre 2023.

BILAN STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir reçu le bilan de la station d'épuration à la suite de la Visite de la MAGE, deux gros points sont ressortis :

- Des taux d'eaux claires parasites permanentes excessifs ;
- Un défaut d'exploitation (présence de liserons sur les filtres).

> APPARTEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le départ de Madame Pauline MARQUET locatrice de l'appartement à côté de l'école le 05 janvier 2023.

Une demande de la part de Monsieur FADIL a été faite en mairie dans la semaine afin de pouvoir louer ce logement.

> DECLASSEMENT CHEMIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir eu une demande de la part de Madame LAVERGNE Patricia sur sa volonté d'acquérir un chemin communal qui borde ces parcelles A1083, A1082 et A 274. Monsieur le Maire Jean-Luc LOISON et Monsieur Jean-Claude MOREL 1^{ER} adjoint se sont rendu sur place afin d'analyser le projet de vente.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal à 21h40.

Représente Nicoles Guillon.